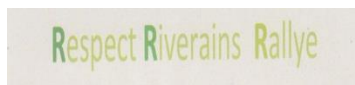




&



Le 15/06/2018

MEMBRE DE LA CAPEN 71

Thierry GROSJEAN président

contact@capen71.org

M.M le Maire

et son Conseil Municipal

Mairie de Buffières

71137

Objet : point sur les conditions de déroulement du rallye des vins 2018

Monsieur le Maire,

Alors que le rallye est imminent, nous attirons à nouveau votre attention quant aux conditions actuelles de son déroulement.

Notre courrier à la préfecture de Saône & Loire du 11 avril 2018 (*pièce jointe N°1*) étant resté sans réponse, nous avons néanmoins tenté de relancer la concertation.

Nous avons ainsi obtenu la signature d'une **convention** (*pièce jointe N°2*) que nous portons à votre connaissance. Un engagement oral a été pris avec les services de l'Etat de relancer la concertation avant la prochaine épreuve. Cela nous paraît cependant insuffisant pour assurer la sécurité et la liberté de circuler, préserver la santé publique (bruit) et protéger l'environnement (Natura 2000 ...).

Comme votre autorisation à cette manifestation est requise, nous attirons votre attention sur l'engagement de votre responsabilité : sécurité dans la traversée des villages et les créneaux de libre circulation (constitutionnelle).

Nous sommes pour notre part déterminés à faire appliquer les lois existantes, et, pour sortir de l'attentisme actuel, de sensibiliser la population, d'informer les médias et autres organismes intéressés. Notamment sur le fait que cette activité est en contradiction avec les valeurs portées par un Grand Site de France.

Nous distribuerons un tract d'information à la population (*pièce jointe N°3*), effectuerons un contrôle des « reconnaissances », des nuisances sonores et recueillerons des témoignages (hygiène, liberté de circulation...)

Pour l'avenir, nous réitérons nos exigences :

- D'une concertation préalable (Organisateurs, Mairies, Département, services de l'Etat..) qui permette aux riverains (écoles, professionnels...) d'exprimer leurs attentes et non pas d'une information sans discussion possible.
- D'assurer la sécurité des biens et des personnes, de l'hygiène publique par un document d'information à destination des spectateurs et concurrents.
- De cadrer totalement, efficacement et systématiquement la façon dont les reconnaissances se déroulent.
- De ne plus prévoir cette épreuve tous les ans.
- De s'interdire le passage dans les hameaux.
- D'appliquer des dispositions permettant d'appliquer la nouvelle législation sur le bruit.

Pour que soit assurée une organisation respectueuse des intérêts de chacun, la CAPEN 71 et l'association RESPECT RIVERAINS RALLYE représentant les riverains prendront désormais les dispositions nécessaires.

Veuillez agréer, M. le Maire, l'expression de notre considération respectueuse,

Pour la CAPEN 71, le président

Pour RESPECT RIVERAINS RALLYE, le président

T.GROSJEAN

P.LADEN

*association membre de la CAPEN 71

Confédération des Associations pour la Protection de l'Environnement et de la Nature en S&L – Association loi 1901 fondée en 2004 – Agréée au plan départemental n°2014 013 – Siège social : 7 rue de la Reppe 71370 OUROUX S/SAÔNE – Tél : 09 71 38 89 64 – Site : www.capen71.org

